

4ème Bureau

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DU CALVADOS  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et, notamment, la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret du 18 mars 1924, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

SUR avis de la Commission départementale des objets mobiliers du Calvados en date du 14 juin 1984 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés :

SAINT HYMER - Mairie

- Canon d'autel : feuillet d'Evangile imprimé avec gravure, début de l'Evangile selon Saint Jean - XVIIIème siècle
- Feuillet d'Evangile avec baptême du Christ - XVIIIème siècle
- Gravure encadrée, d'après Rembrandt
- Toile représentant un ecclésiastique, avec cadre - XVIIIème siècle ;
- Gravure : "portrait de la très sainte vierge Marie" dessiné d'après Saint Luc, évangéliste - XIXème siècle
- Toile : saint ou ecclésiastique en prière - XVIIIème siècle (à restaurer)
- Toile représentant un cloître (ARLES) - XIXème siècle
- Gravure, intérieur d'église - XIXème ou XXème siècle
- Etole, en soie brochée - XVIIIème siècle
- Voile en soie brochée - XVIIIème siècle
- Chasuble en soie brochée - XVIIIème siècle
- Etole en soie brochée - XVIIIème siècle
- Chasuble en soie brochée - XVIIIème siècle ?
- Chasuble en soie brochée - XVIIIème siècle
- Chasuble en soie brochée - XVIIIème siècle
- Etole et manipule, soie brochée
- Dalmatique en soie - XVIIIème-XIXème siècle
- Dalmatique en soie - XVIIIème-XIXème siècle

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture du Calvados et le Maire de SAINT HYMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à CAEN, le

**6 SEP. 1984**

Pour le Préfet, Commissaire de la République  
le Secrétaire Général

**POUR AMPLIATION**

L'Attaché Principal de Préfecture  
Chef de Bureau

**Y. ENOCH**

Signé : J. TISSIER